les AJOnc

Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins clôturés

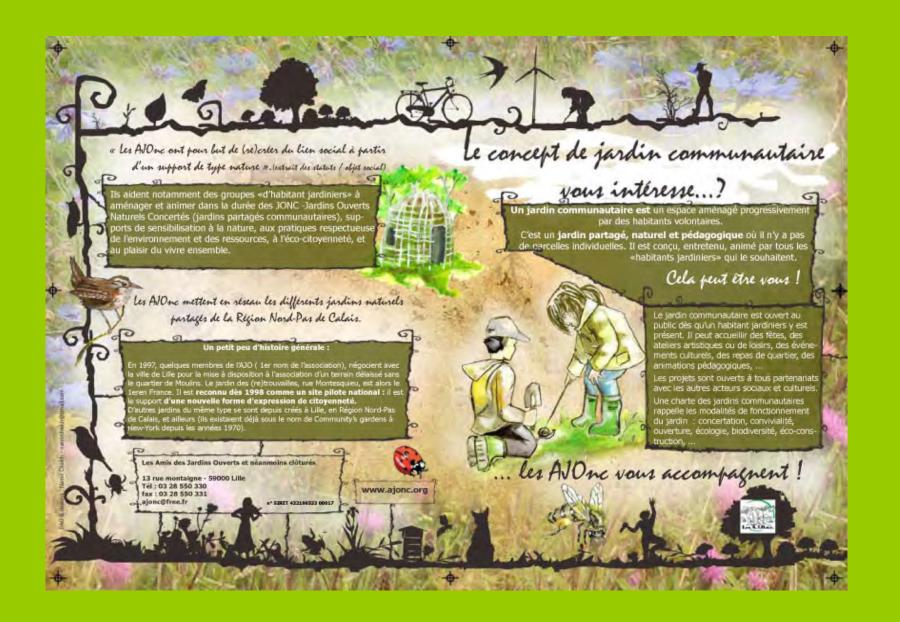
Association Loi 1901 Création 1998







Un accompagnement sur mesure en fonction du contexte local



Extraits des **statuts** de l'association AJOnc

- Cette association a pour but de promouvoir toutes les actions qui permettent de recréer du lien social à partir d'un support de type nature.
- Elle a en outre pour but d'aider à l'émergence et à la mise en œuvre de projets de Jardin naturel partagé dans les quartiers.
- Elle a en outre pour but de mettre en réseau des jardins naturels partagés des Hauts-de-France. Elle a accompagné, depuis 1997, 100 Jardins naturels partagés; elle s'organise de ce fait comme « tête » de ce réseau.
- Elle a en outre pour but de faciliter l'accès de ses membres à des formations diverses sur la connaissance du monde végétal et animal.
- Elle a en outre pour but de sensibiliser ses membres et le public au respect de l'environnement, à la biodiversité et à l'écocitoyenneté.

INITIATIVE Collectifs d'habitants **Association d'habitants**

COMMANDE

Institutionnelle ou privée

Etat - Communes - Communauté d'agglomération

(dispositifs: rénovation urbaine, politique de la ville, éco-quartiers)

Bailleurs (27 projets/8 bailleurs) - Lotisseurs

Création de Jardin Communautaire ou de Jardin Naturel Partagé

Centres sociaux MJC Crèches Hébergement adultes handicapés (Papillons Blancs-Arbre de Guise) Foyer de vie (ITEP)

CCAS (Béguinage)

Maisons de retraite / EHPAD

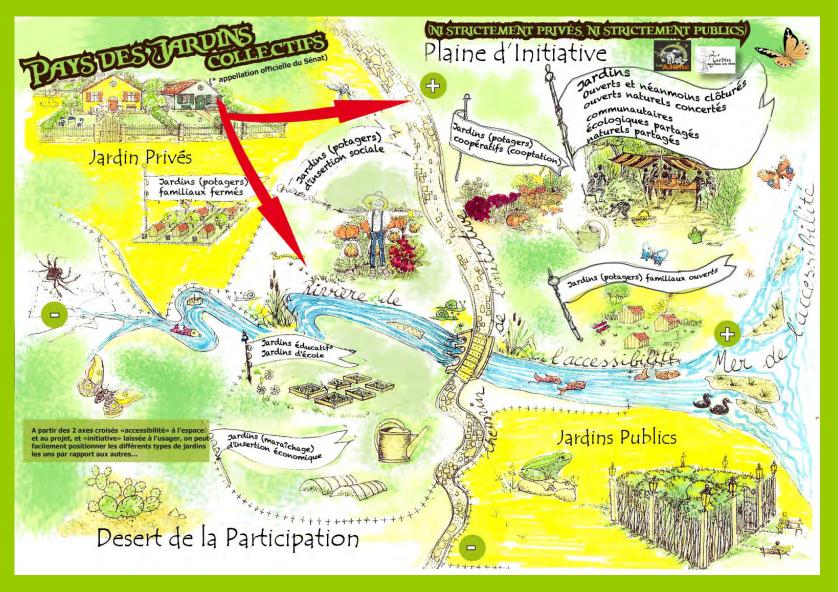
Ecoles (Scolaires et NAP) Collèges

Lycées professionnels

Centres de détention (Bapaume/Annoeulin) Dispositifs: PLAT – Bien vieillir en prison (Maubeuge)

Rappel des choix préalables au projet : jardins naturels partagés

Typologie des jardins



Charte



Des jardins communautaires ouverts et néanmoins clôturés

Le jardinier signataire de la présente charte s'engage dans une démarche citoyenne d'appropriation collective et de gestion quotidienne d'un Jardin communautaire ouvert et néanmoins clôturé.

La notion de Jardin communautaire ouvert et néanmoins clôturé s'appuie sur une volonté d'implication forte des habitants non seulement dans la réflexion préalable aux premiers aménagements d'un jardin, mais aussi dans leur participation concrète à son animation régulière (plantations nouvelles, entretien, gestion de l'association, fêtes, activités annexes...).

Un projet de Jardin communautaire ouvert et néanmoins clôturé est un moyen de répondre en même temps aux attentes de lien social des habitants, et à leurs aspirations (plus ou moins exprimées) à un contact à la « nature ».

C'est aussi l'occasion de montrer que des friches urbaines sans usage spécifique prévu à court terme, peuvent être (re)conquises par les habitants de quartiers à l'habitat dense.

Un Jardin communautaire ouvert et néanmoins clôturé est le fruit d'une concertation entre les habitants et une municipalité qui aboutit à la signature d'une Convention de mise à disposition d'un terrain.

Un Jardin communautaire ouvert et néanmoins clôturé est, comme son nom l'indique : clôturé. Pour permettre une pérennité des plantations et autres aménagements effectués par les habitants sur le jardin, celui-ci est protégé par clôture(s) et grille(s). Néanmoins, l'objectif est d'ouvrir l'espace sur le quartier aussi souvent et régulièrement que possible.

Un Jardin communautaire ouvert et néanmoins clôturé est, comme son nom l'indique : communautaire. Toutes les décisions d'aménagement, de plantations, d'animation et de gestion du jardin sont prises par l'ensemble des jardiniers. Plusieurs réunions plénières par an se tiennent donc à cet effet. On y recherche le maximum de consensus. Le Jardin communautaire ouvert et néanmoins clôturé forme un ensemble harmonieux. On n'y trouve pas de parcelle individuelle démarquée. Certains jardiniers peuvent néanmoins s'occuper d'un secteur particulier comme prévu par le groupe. Chaque nouvelle réunion plénière fait le point sur l'organisation en cours et peut la modifier.

Un Jardin communautaire ouvert et néanmoins clôturé s'inscrit dans la durée.

Le jardinier

Est appelé jardinier, tout membre de l'association qui gère et anime un Jardin communutaire ouvert et néanmoins clôturé. Ce statut lui donne notamment droit à un accès privilégié au jardin. Un jardinier dispose d'une clef facilitant cet accès. Un jardinier rend le jardin ouvert au public quand il y est présent. Il peut répondre aux interrogations des visiteurs. Il peut les sensibiliser aux activités pratiquées et au projet en général. Un jardinier s'assure du respect des plantations et de l'ambiance calme et reposante dans le jardin; il peut dans un cas extrême, et après avoir essayé sans succès des solutions plus douces, demander à un éventuel perturbateur de sortir.

Convivialité

Le signataire sait que le fonctionnement d'un Jardin communautaire ouvert et néanmoins clôturé s'articule autour de valeur de solidarité, de convivialité, de tolérance, et de bonne entente entre les jardiniers.

Ils cultivent le plaisir de se (re)trouver et de partager.

H.Q.E. (quoi qu'est-ce ?)

Dans un Jardin communautaire ouvert et néanmoins clôturé, on met en place des pratiques respectueuses de l'environnement. Ainsi, on privilégie la culture de plantes indigènes (de la région); on n'établit pas une liste des « mauvaises herbes » par principe; on n'utilise ni de fongicides, ni de pesticides, ni de désherbants chimiques; on (re)cherche à valoriser les eaux de pluie; on fabrique et utilise du compost (recyclage des déchets organiques) sur place... Ainsi, on améliore la qualité de la nature et de l'écosystème urbain.

Bref, le Jardin communautaire ouvert et néanmoins clôturé est de Haute Qualité Environnementale : ça fait chic.

Education

Faire découvrir et sensibiliser à la nature en ville, (re)donner une connaissance juste du monde végétal par la pratique du jardinage, éduquer à l'environnement, contribuer à faire des habitants des éco-citoyens de la planète sont "naturellement" des objectifs d'un Jardin communautaire ouvert et néanmoins clôturé.

Charte validée dans le cadre du projet expérimental du jardin des (re)trouvailles, à Lille, le 13 octobre 1998.

Le concept de jardin naturel partagé

une charte de référence

Des jardins ouverts à tous et pour tous

Des pratiques respectueuses de l'environnement

Un outil de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

La Concertation





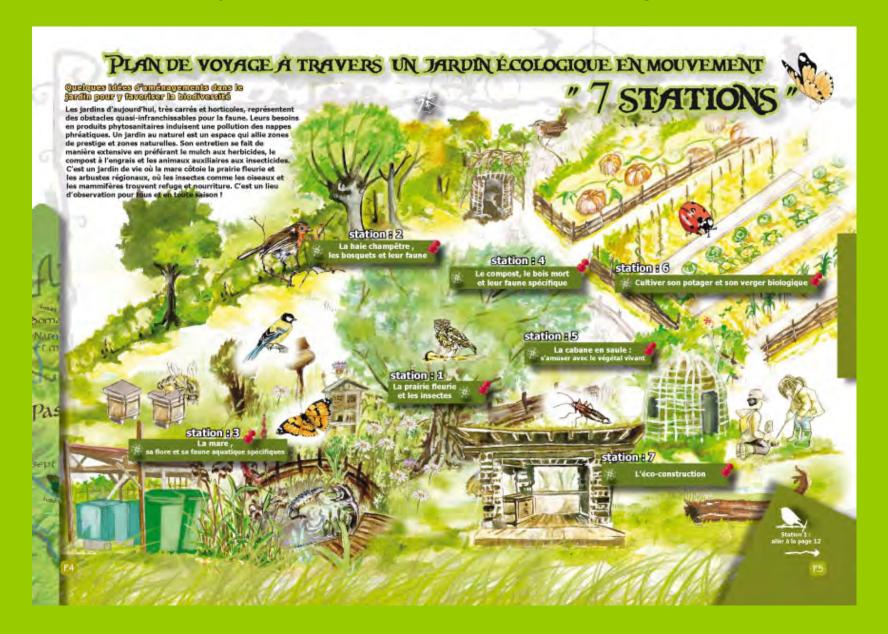
Lieu de co-construction



Le jardin au <u>Naturel</u> : un cahier des charges



Le jardin au naturel : un cahier des charges





Jardin naturel partagé (Re)trouvailles 1997- 2022 – Lille Moulins





Jardin naturel partagé le Bizardin 2003- 2022 Hellemmes











Photos de référence- Les Clôtures et le portail







Clôture ganivelle

Portillon

Photos de référence

Zone Potagère

Parcelle collective





Spirale aromatique





Potagers Biologiques

Butte en permaculture

Photos de référence

Zone Iudique Construction en saule/ Sculpture









Photos de référence — Zone Humide





La Mare



Photos de référence - Zone ludique et pédagogique



Panneau d'interprétation

Jardins au carré suspendus

Photos de référence — Zone conviviale









Cultiver la convivialité et le Vivre ensemble

Photos de référence - Zone de compostage







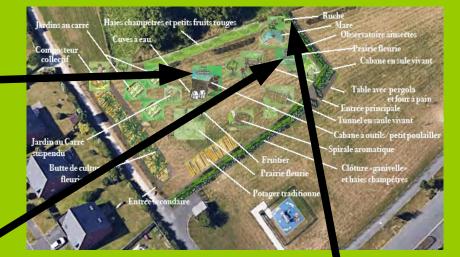




Point de Compostage Citoyen de Proximité

Proposition d'aménagement Jardin naturel partagé Photos de référence – Apiculture - Poulailler





Poulailler





Ruches

Observatoire à insectes

Photos de référence— Zone Eco-Construction



Abri convivial (Eco-construction)



Toiture végétale

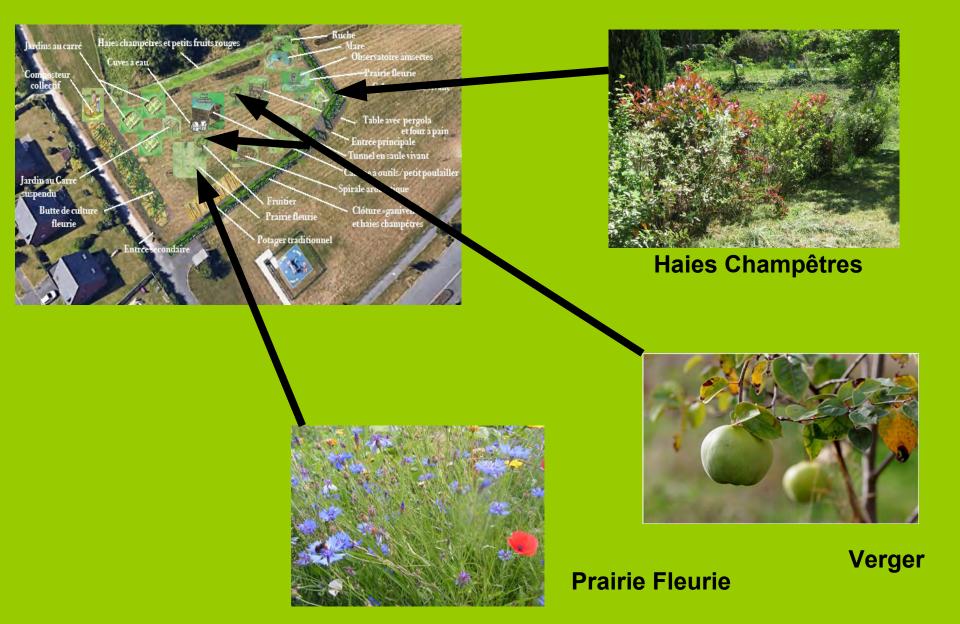






Four à pain Récupérateur d'eau

Photos de référence Zone arbustes haies avec fruits rouges et fruitiers



Exemple de réalisation Marquette Lez Lille 2022

























Panneau pédagogique d'interprétation





Panneau pédagogique d'interprétation



Avant - Après